

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL  
DES DROITS LINGUISTIQUES

RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Faculté de droit  
Université de Moncton  
Mai 2017



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

## MOT DU DIRECTEUR

L'année 2016-2017 a été marquée par la publication de l'ouvrage *Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick – À la recherche de l'égalité réelle!*, lequel représente essentiellement le fruit de ma carrière et mon legs aux prochaines générations de juristes, s'il en existe encore, qui s'intéresseront aux droits linguistiques.

Malgré la réalisation de ce projet d'envergure, l'Observatoire a tout de même été en mesure de mener d'autres activités comme en témoigne le présent rapport. La *Revue de droit linguistique* et le *Blogue sur les droits linguistiques* font leur bout de chemin et contribuent à l'avancement des connaissances en matière de droits linguistiques.

Depuis 2010, l'Observatoire a fait sa marque et je suis fier de ses nombreuses réalisations. À la veille de la retraite du monde universitaire et de mon poste de directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques, je profite de l'occasion pour partager certaines inquiétudes concernant l'avenir de l'Observatoire et la place que les droits linguistiques occupent au sein de la Faculté de droit et de l'université de Moncton.

La mission unique de la Faculté a été depuis sa création de promouvoir les connaissances en matière des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick ainsi que dans toutes les provinces canadiennes. Plusieurs professeurs et anciens étudiants ont joué un rôle important dans le développement de ces droits et ont permis à la Faculté d'occuper une place de choix dans ce domaine en devenant un centre de référence en la matière. La création de l'Observatoire international des droits linguistiques s'inscrivait directement dans ce cheminement et dans cette mission particulière de la Faculté.

Au cours des dernières années, l'intérêt pour les droits linguistiques à la Faculté s'est effrité au point où elle est en train de perdre la place qu'elle occupait dans le domaine. L'Observatoire, malgré un manque de ressources financières et un effectif maintenu au minimum, a tenté de maintenir l'importance qu'occupe les droits linguistiques au sein de la Faculté. Il aura réussi à s'acquitter de sa mission malgré un manque d'intérêt de la part des professeurs pour nos activités. Sauf Karine MacLaren, Philippe Morin et moi-même, aucun professeur n'a soumis d'articles pour publication dans la *Revue de droit linguistique* ou sur le blogue. C'est un peu inquiétant de constater qu'il y a plus d'articles dans la revue et sur le blogue en provenance de l'Université d'Ottawa que de l'Université de Moncton. Dans la 3<sup>e</sup>



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

édition de *Les droits linguistiques au Canada*, autre la mienne, il n'y a aucune contribution des professeurs de notre Faculté. Tous les chapitres, sauf ceux que j'ai écrit, proviennent de professeurs ou d'anciens étudiants de l'Université d'Ottawa. Lors du lancement de notre dernier ouvrage *Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick*, le silence de la Faculté fut éloquent. Dans ce contexte, il faut donc se poser de sérieuses questions sur la place que les droits linguistiques occupent aujourd'hui au sein de la Faculté de droit.

Nous allons prochainement discuter d'un projet préparé par le doyen qui contribue à mon inquiétude. Vouloir banaliser la mission de l'Observatoire et son engagement envers les droits linguistiques en lui attribuant un nom aussi vague et floue que « la diversité linguistique » m'apparaît dangereux. Je n'ai rien contre la reconnaissance de la diversité linguistique, mais cette reconnaissance ne doit jamais se faire au détriment des valeurs fondamentales qui nous définissent en tant que Canadien et néo-brunswickois. La reconnaissance de nos droits linguistiques, si chèrement acquis et pour lesquels nous nous sommes battus depuis de nombreuses années, font partie de ces valeurs. En outre, la liberté académique, qui nous permet également de nous prononcer librement sur les enjeux que soulève l'égalité linguistique, ne doit pas être mis en péril par l'adoption d'une structure de gouverne qui transformerait l'Observatoire en une extension de la fonction publique.

Enfin, le nom de l'Observatoire est aujourd'hui bien connu – si bien que l'Université de Montréal l'a copié. Il représente la mission de la Faculté et nous ne devons pas la banaliser en attribuant à l'Observatoire un nom qui aurait pour effet de diminuer aux yeux du public l'importance de l'égalité linguistique telle que reconnue dans notre Constitution et dans nos lois. Nous devons éviter que la recherche de l'égalité réelle, qui doit guider notre mission, ne devienne qu'une simple demande d'accommodement. L'Observatoire doit continuer à servir d'aiguillon de réflexion sur l'aménagement linguistique au Canada et au Nouveau-Brunswick, tout en s'inspirant de l'expérience dans d'autres pays. Il doit continuer à se questionner sur l'effectivité juridique des lois linguistiques et sur le rôle du législateur et des tribunaux dans l'avancement de ces droits. Il doit continuer à être un fer de lance pour le respect de ces droits et la recherche de l'égalité.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas remercier mon collègue, Philippe Morin, pour son soutien et son dévouement pendant ses huit dernières années. Sans lui, je ne crois pas que nous aurions pu réaliser tout ce que nous avons fait. Lorsqu'on m'a demandé de créer l'Observatoire, malgré mon optimisme, il m'était impossible de



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

prévoir ce que nous pourrions réaliser avec si peu de moyen. Philippe et moi avons réussi à dépasser les attentes et même réussi à étonner plusieurs personnes qui ne croyaient pas que deux personnes seraient en mesure de réaliser le mandat de l'Observatoire. Je tiens également à remercier l'hon. Michel Bastarache qui, du début à la fin, a été un allié fidèle et sans faille de notre mission et de notre Observatoire.

Sachez que je pars avec le sentiment d'avoir respecté pendant toute ma carrière la mission qui était celle de notre Faculté, lorsque Michel Bastarache, en tant que doyen, m'a donné le privilège de faire partie de son corps professoral. Je pars avec le sentiment de n'avoir jamais trahi cette mission. Je pars avec fierté! Cela ne veut pas dire, cependant, que je ne continuerai pas à faire de la recherche pour une égalité réelle entre nos langues officielles, car si on abandonne la lutte, alors c'est non seulement l'avenir de notre Faculté, mais également de notre université qui est en jeu.

Michel Doucet  
Directeur  
Observatoire international des droits linguistiques



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

## L'OBSERVATOIRE : SON MANDAT ET SA STRUCTURE

L'Observatoire international des droits linguistiques a ouvert ses portes en janvier 2010. La Faculté de droit, pour prolonger le rayonnement qu'a connu le Centre international de la common law en français pendant près de 20 ans, a souhaité poursuivre son engagement dans les dossiers linguistiques en mettant sur pied l'Observatoire international des droits linguistiques.

Le mandat de l'Observatoire est de « développer, appuyer et promouvoir la formation et la recherche en matière de droits linguistiques dans les programmes de la Faculté de droit et sur les scènes provinciale, nationale et internationale ».

L'article trois de ses statuts prévoit que « les affaires de l'Observatoire international des droits linguistiques sont gérées par un comité de gestion, composé des personnes suivantes », pour l'année 201-2017 :

- Fernand de Varennes doyen et président du comité de gestion
- Michel Bastarache, expert en droit linguistique
- André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
- Karine McLaren, représentante du CTTJ
- Denis Roy à titre de représentant du corps professoral

Le présent rapport est rédigé et présenté à l'Assemblée de la Faculté en conformité avec l'article cinq des statuts de l'Observatoire.



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

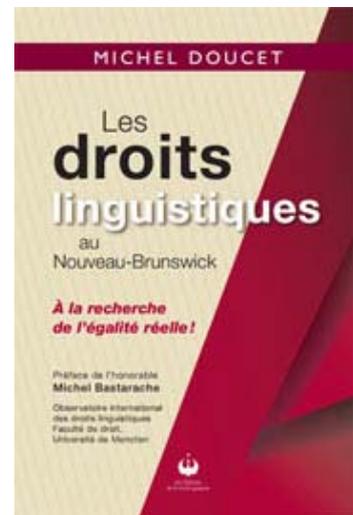
## LES PUBLICATIONS

### *Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick – À la recherche de l'égalité réelle!*

L'ouvrage a été publié en mars 2017. Il contient sept chapitres, totalisant un peu plus de 600 pages, qui apparaissent ainsi : 1) Survol des droits linguistiques, 2) Le bilinguisme judiciaire, 3) Le bilinguisme législatif, 4) Le droit à la prestation des services publics dans les deux langues officielles - *Charte canadienne des droits et libertés*, 5) Le droit à la prestation des services publics dans les deux langues officielles - *Loi sur les langues officielles*, 6) Le droit à l'instruction en français et 7) Les recours.

La préface a été rédigée par l'honorable Michel Bastarache.

### Le lancement du livre



Le lancement a eu lieu le 28 mars 2017 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Environ 60 personnes étaient présentes. La photo nous fait voir, de gauche à droite, Fernand de Varennes, doyen de la Faculté de droit, M<sup>e</sup> Michel Bastarache, André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Michel Doucet, auteur du livre, Philippe Morin, agent de projet à l'Observatoire, Raymond Thériège, recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton et Katherine d'Entremont, Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

## La Revue de droit linguistique

Durant l'année 2016-2017, l'Observatoire a publié le troisième volume et a entamé le quatrième volume de la *Revue de droit linguistique*.

Le troisième volume contient les articles suivants :

1. Michel Doucet, « Les droits de la minorité francophone au Nouveau-Brunswick dans les foyers de soins de longue durée » (2016) 3 RDL 1-19.
2. Koos Malan, « Considering an appropriate language policy for judicial proceedings in South Africa » (2016) 3 RDL 20-59.
3. Stéphanie Chouinard, « Quand le droit linguistique parle de sciences sociales : l'intégration de la notion de complétude institutionnelle dans la jurisprudence canadienne » (2016) 3 RDL 60.
4. André Braën, « L'affaire Caron : la Cour suprême à la recherche du compromis perdu! » (2016) 3 RDL 94.



Le 4<sup>e</sup> volume compte maintenant un article et un autre lui a été soumis :

1. Érik Labelle Eastaugh, « Enforcing part VII of the *Official Languages Act*: the structure of s. 41 as a legal norm » (2017) 1 RDL 1.
2. Michel Doucet et Philippe Morin, « Le bilinguisme pour ldes juges du Nouveau-Brunswick : une illusion ou une obligation? » [en cours d'évaluation].

## Le Blogue sur les droits linguistiques

En 2016-2017, les textes énoncés ci-dessous ont été publiés sur le blogue :

- Michel Doucet, « Les franchises d'Alcool NB et la *Loi sur les langues officielles* » (22 juillet 2016)



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

- Philippe Morin, « L'article 30 de la *Loi sur les langues officielles* et les franchises d'Alcool NB » (8 août 2016)
- Philippe Morin, « La politique linguistique de l'Université de Moncton : une barrière efficace contre l'infiltration de la langue majoritaire » (15 décembre 2016)
- Rémi Léger, « Réflexions sur les « circonscriptions acadiennes » » (30 janvier 2017)
- Mark C. Power et al, « Je suis compté, donc je suis ! Comment un simple changement au recensement canadien améliorerait le sort de la francophonie hors Québec » (30 janvier 2017)
- Michel Doucet, « Les Acadiens du Nouveau-Brunswick et la Confédération » (21 février 2017)
- Michel Bastarache, « Le lancement du livre de Michel Doucet » (29 mars 2017)
- Nourredine Bessadi, « Le tamazight en Algérie ou l'officialisation au rabais » (18 avril 2017)

## Article

M. Doucet, « Le bilinguisme : une exigence raisonnable et essentielle pour la nomination des juges à la Cour suprême du Canada » (2017) 68 UNBLJ.

## Lois linguistiques annotées

La *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick annotée a été publiée sur le site Web de l'Observatoire. Les prochaines annotations porteront sur les articles 16 à 20 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

## LES CONFÉRENCES

### Conférence d'ouverture

Le 11 mai 2016, le directeur de l'Observatoire a prononcé la conférence d'ouverture d'un colloque organisé dans le cadre du 84<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS. Cette conférence, intitulée « Existe-t-il un "pouvoir" dans la francophonie canadienne? », s'insérait



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

dans la thématique de ce colloque qui avait pour titre : « Retour sur la question du pouvoir dans la francophonie canadienne ».

### **Renvoi relatif aux circonscriptions électorales acadiennes de la N.-É.**

Le 5 octobre 2016, le directeur de l'Observatoire a prononcé une conférence-midi à la Faculté de droit. Cette conférence portait sur le Renvoi relatif aux circonscriptions électorales acadiennes de la Nouvelle-Écosse; un renvoi qu'avait entendu la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse les 20 et 21 septembre dernier et dont le résultat risque d'avoir un effet concret sur les minorités francophones de cette province.

En 2012, la *Loi sur la refonte des circonscriptions électorales* de la Nouvelle-Écosse prévoyait l'abolissement des trois circonscriptions électorales acadiennes de la province : Clare, Richmond et Argyle. En 2013, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) a réagi en déposant un avis de poursuite. Elle a cependant retiré cet avis quand le nouveau gouvernement a accepté de former un renvoi à la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse afin d'élucider la question constitutionnelle au cœur de cette affaire : l'abolition de ces circonscriptions viole-t-elle le principe de représentation effective qui découle de l'article 3 de la *Charte*.

### **Conférences dans le cadre de deux cours à l'Université de Moncton**

Le directeur est également invité à prononcer deux conférences une le 13 octobre dans le cadre du cours Panorama de l'Acadie offert par la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires, de l'Université de Moncton et l'autre, le 20 octobre, dans le cadre du cours Langue et Société, du département d'Études françaises de l'Université de Moncton.

### **Les médias**

À plusieurs reprises pendant cette période, le directeur a été appelé par les médias provinciaux et nationaux à commenter l'actualité linguistique au Nouveau-Brunswick et au Canada.



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

## **Table ronde à l'Université du Nouveau-Brunswick**

Le 20 octobre 2016, le directeur a participé à titre de paneliste à une table ronde qui suivra la conférence de Peter Russell dans la cadre des Rand Lectures de la Faculté de droit de UNB.

## **Réunion annuelle de la FANE**

Le 22 octobre, le directeur participera à la réunion annuelle de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse afin d'y faire une présentation sur le Renvoi concernant la carte électorale et les circonscriptions acadiennes.

## **PADL**

Le 24 octobre 2016, le directeur a prononcé une conférence portant sur l'évolution des droits linguistiques au Canada depuis 2006 dans le cadre de l'Assemblée annuelle du Programme d'appui aux droits linguistiques.

## **AJEFNB**

Le 5 novembre 2016, le directeur a donné une conférence dans le cadre d'une journée de formation professionnelle qu'a organisé l'AJEFNB. La conférence intitulé « L'interprétation des lois et des décisions bilingues » a porté sur le rôle de l'avocat et les règles d'interprétation des lois et la question des décisions bilingues.

## **Journée de réflexion sur la *Loi sur les services en français***

Le 18 novembre 2016, le directeur a participé à la journée de réflexion sur les modifications à la *Loi sur les services en français* de l'Ontario organisée par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

## **Colloque *Le Code de déontologie et les droits linguistiques***

Le 6 mars 2017, le directeur participait au colloque intitulé *Le Code de déontologie et les droits linguistiques*, lequel était organisé par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Le directeur a donné une présentation intitulée « Le code de déontologie du Barreau du Nouveau-Brunswick et les droits linguistiques ».



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

### **Colloque sur le 150<sup>e</sup> anniversaire de la confédération canadienne**

Le 4 mars 2017, le directeur a présenté les réalisations de l'Observatoire international des droits linguistiques depuis sa création en 2010 jusqu'à ce jour.

### **Comité permanent des langues officielles**

Au mois d'avril, le directeur a comparu devant le Comité permanent des langues officielles.

## PROJET À VENIR

### **Colloque en l'honneur de Michel Doucet**

Organisé par Michel Bastarache, François Larocque et Philippe Morin, le colloque, qui a pour but de souligner la carrière du directeur, aura lieu le 9 juin 2017 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Au cours de sa carrière, Michel Doucet a été impliqué d'une façon ou d'une autre dans les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick et au Canada. À l'exception de quelques provinces et territoires, il a mis son savoir-faire et ses connaissances au profit des autres et des droits linguistiques. À la veille de la retraite universitaire, nous souhaitons lui rendre hommage pour une carrière qu'il a dévoué à l'enseignement, à la publication et à la défense des minorités linguistiques du Canada.

Voici le programme de la journée :



Observatoire  
international  
des droits  
linguistiques



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit





**COLLOQUE**  
en l'honneur de  
**MICHEL DOUCET**

**LE 9 JUIN 2017**  
FACULTÉ DE DROIT  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Veuillez vous inscrire gratuitement par courriel**  
**([info@droitslinguistiques.ca](mailto:info@droitslinguistiques.ca)) ou par téléphone (506-858-4491).**

Le colloque est rendu possible grâce au soutien financier de :

**Emond** **Harnden** LLP

JURISTES  
**POWER**  
LAW

**PROGRAMME DE LA JOURNÉE**

<b>Mot de bienvenue</b> M. Fernand de Varennes, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Moncton M. Raymond Thiberge, recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton	9 h
<b>L'État et les droits linguistiques</b> M. Graham Fraser, ancien commissaire aux langues officielles du Canada et président de l'Association internationale des commissaires linguistiques	9 h 10
<b>Le Nouveau-Brunswick et les droits linguistiques</b> M <sup>me</sup> Katherine d'Entremont, commissaire aux langues officielles du N.-B.	9 h 30
<b>L'Ontario et les droits linguistiques</b> M. François Boileau, commissaire aux services en français de l'Ontario	9 h 50
<b>La protection des langues et des communautés</b> M <sup>re</sup> Roger J F Lepage, Miller Thomson	10 h 10
<b>La partie VII de la Loi sur les langues officielles</b> M <sup>re</sup> Erik Labelle Eastaugh, Caza Saikaley	10 h 30
<b>PAUSE</b>	
<b>Moderatrice : M<sup>me</sup> Marie-Françoise Albert (ancienne doyenne de la Faculté)</b>	
<b>Les tribunaux et les droits linguistiques</b> M. Pierre Foucher, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa	11 h
<b>L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés</b> M <sup>re</sup> Mark Power, Juristes Power Law	11 h 20
<b>L'ouest canadien et les droits linguistiques</b> M. François Larocque, professeur et doyen (interim) à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa	11 h 40
<b>Le bilinguisme législatif</b> M <sup>me</sup> Karine McLaren, directrice du Centre de traduction et de terminologie juridiques	12 h
<b>Les municipalités et les droits linguistiques</b> M <sup>re</sup> Luc Desjardins, président de l'Association francophone des municipalités du N.-B.	12 h 20
<b>DÎNER</b>	
<b>Moderatrice : M<sup>re</sup> Ouellette Snow, c.r. (ancienne doyenne de la Faculté)</b>	
<b>La sociopolitique des minorités dans la doctrine relative aux droits linguistiques</b> M <sup>me</sup> Stéphanie Chouinard, professeure de science politique au Collège militaire royal du Canada	14 h
<b>Droits linguistiques, politique et société</b> M. Éric Forgues, directeur de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques	14 h 20
<b>Les modifications législatives</b> M. Philippe Morin, agent de projet à l'Observatoire international des droits linguistiques	14 h 40
<b>Le monde associatif et les droits linguistiques</b> M. Yves Goguen, président de l'Association des juristes d'expression française du N.-B.	15 h
<b>La Faculté de droit et les droits linguistiques</b> L'hon. Serge Rousselle, procureur général du N.-B.	15 h 20
<b>PAUSE</b>	
<b>Mot de la fin</b> M <sup>re</sup> Michel Bastarache, c.r.	15 h 40

**OBSERVATOIRE INTERNATIONAL  
DES DROITS LINGUISTIQUES**

<b>BUDGET 2017-2018</b>	SOLDE REPORTÉ	REVENUS	DÉPENSES	ENGAGEMENTS	SOLDE
Solde reporté de 2016-2017	30 329,44				
Montant estimé des intérêts du Fonds en fiducie pour 2017-2018		43 000,00			
<b>HONORAIRES</b>					
Agent de projet				57 548,00	
Avantages sociaux				9 400,00	
<b>MATÉRIEL ET SERVICES</b>					
Fourniture de bureau				1 000	
Hébergement du site Web				310,50	
Conférence téléphonique				200	
<b>ATELIERS CONFÉRENCES</b>					
Colloque 9 juin 2017				10 000	
<b>TÉLÉPHONE</b>				924	
	30 329,44	43 000,00	0	79 382,50	<b>-6 053,06</b>
	Solde reporté	Intérêts fonds fiducie	Dépenses	Engagements	Solde